



En exercice : 58
Présents : 49
Votants : 48

Séance du 18 septembre 2023

Le Dix-huit Septembre Deux Mille Vingt-Trois à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 12 Septembre 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	TRIDON Fabrice, suppléant
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, titulaire
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVILLE	/
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	/
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	/
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire,
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENNAIS Norbert, PELLUAU Philippe, titulaires
SENONNES	BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, titulaire
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	GARNACHE Claude, suppléant
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : DEROUET Loïc (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brain-sur-les-Marches), LÉPICIER René-Marc (CONGRIER), BANNIER Géraldine (COURBEVILLE), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DESHOMMES Catherine (Cuillé), DERVERAL Séverine (La Selle-Craonnaise), GUILLET Vincent (St Aignan-sur-Roë), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet).

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte),

Membres titulaires ayant donné pouvoir : /

Secrétaire de Séance : Élu(e) Mme MANCEAU Laurence, désigné(e) en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2023-09/113 : EAU/ASSAINISSEMENT

Séance du : 18 septembre 2023

OBJET 2023-09/113 : EAU/ASSAINISSEMENT
PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ (PCRS) – AUTORISATION DE LANCEMENT DE PRESTATIONS
COMPLÉMENTAIRES POUR LES RÉSEAUX HUMIDES

M. Richard CHAMARET, Vice-président en charge de l'Environnement, l'Eau et l'Assainissement, rappelle au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes du Pays de Craon a signé un partenariat avec TEM53 pour le déploiement du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) en Mayenne en participant financièrement à ce projet pour son territoire.

Pour réaliser ce PCRS, une consultation a été réalisée par TEM53, à l'issue de laquelle 2 groupements d'entreprises ont été retenus.

Les deux premières phases de ce marché ont été réalisées. Celles-ci correspondent d'une part à la « PHASE ACQUISITION » (*Préparation de l'acquisition, Acquisition et Géo référencement des données*) et d'autre part la « PHASE PCRS » (*Numérisation en PCRS vecteur selon la nomenclature du pouvoir adjudicateur*). Leur coût est compris dans la convention de financement.

A ce jour, la Communauté de Communes du Pays de Craon dispose des données du PCRS image (*fond de plan ortho photo précis*) de son territoire. Cependant, le marché de TEM53 permet de compléter la précision de ces données PCRS sur les unités urbaines par la réalisation de prestations complémentaires.

Trois unités urbaines sont présentes sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Craon. Celles-ci sont la commune de Craon, la commune de Cossé-Le-Vivien et la commune de Renazé.

Pour notre EPCI les prestations complémentaires à réaliser concernent celles sur les réseaux humides (*réseaux d'eau potable, réseaux d'eaux usées et réseaux d'eaux pluviales*). Celles-ci ont un intérêt pour améliorer la connaissance de notre patrimoine et assurer l'intégrité ce dernier.

Ainsi, la Communauté de Communes du Pays de Craon doit se positionner :

- Sur la réalisation ou non des prestations complémentaires pour ses réseaux humides et sur les 3 unités urbaines susmentionnées.
- Le cas échéant, d'attribuer sa commande de ces prestations au groupement le mieux disant dans le cadre du marché TEM, pour réaliser ces prestations.

M. Richard CHAMARET se retire pendant le vote à 21H15 et rentre de nouveau dans la salle à 21H20 après le vote.

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 11 septembre 2023,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (48 votants),

- ⇒ **AUTORISE** la réalisation des prestations complémentaires susmentionnées, pour l'ensemble de ses réseaux humides et sur les 3 unités urbaines de son territoire.
- ⇒ **VALIDE** que la réalisation de ces prestations complémentaires soit effectuée par le groupement le mieux disant du marché TEM, à savoir le groupement KADRAN/BEPI et pour un montant estimé de 2982,00 € HT.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 26 septembre 2023

Pour extrait conforme,

Le Président,
Christophe LANGOUËT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20230918-DELIB202309113-DE

Accusé certifié exécutoire

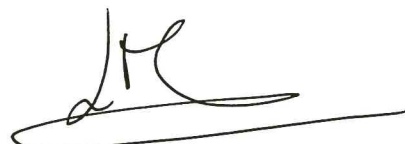
Réception par le préfet : 29/09/2023

Affichage : 29/09/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Le secrétaire de séance,
Laurence MANCEAU



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Laurence MANCEAU, the secretary of the meeting.